

# Bien Voir et Être Vu

Passage à l'heure d'hiver...  
on vérifie ses lumières !

**du 18 au 30 octobre 2021**  
**Campagne de contrôle  
des éclairages des véhicules**

# Bien voir et être vu

## au changement d'heure, gardez une vigilance accrue !



Le passage à l'heure d'hiver et la baisse de luminosité entraîne chaque année une recrudescence des accidents de piétons, cyclistes et utilisateurs de trottinette.

En automne et en hiver la visibilité est plus faible, pendant les heures de pointes (matins et soirs) les usagers vulnérables sont plus exposés au risque d'accident.

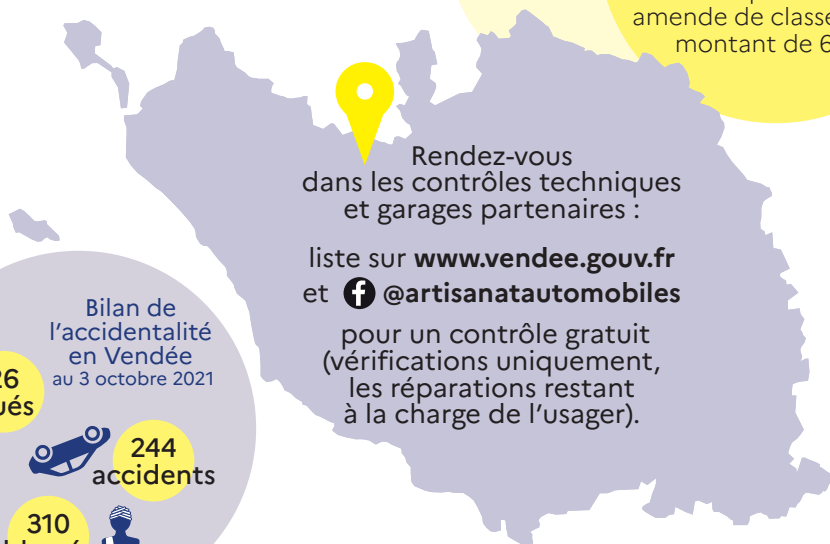


## Éclairages contrôlés, déplacements sécurisés !

Du 18 au 30 octobre 2021, la préfecture de la Vendée en lien avec la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, les polices municipales et la Fédération Nationale de l'Automobile (FNA 85) mène **une campagne de contrôle des éclairages des véhicules.**

### Le saviez-vous ?

40% des véhicules contrôlés font état d'un éclairage défectueux. En cas de contrôle des forces de l'ordre, l'éclairage défectueux est passible d'une amende de classe 3 d'un montant de 68 €.



26 tués

Bilan de l'accidentalité en Vendée au 3 octobre 2021



244 accidents

310 blessés



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE